

Demande de mise en gage des prestations de prévoyance (EPL)

1. Personne assurée

Entreprise

Nom	Prénom
-----	--------

Rue, n°	
---------	--

NPA, lieu, pays	
-----------------	--

Date de naissance	N° d'AS
-------------------	---------

N° de tél.	Courriel
------------	----------

État civil	célibataire partenariat enregistré	marié/e partenariat dissous	divorcé/e veuf/veuve
------------	---------------------------------------	--------------------------------	-------------------------

2. Remarques

En principe, la mise en gage est soumise aux mêmes dispositions légales qu'un versement anticipé pour la propriété d'un logement pour ses propres besoins (art. 30b LPP et art. 331d CO) :

- Jusqu'à l'âge de 50 ans, le montant maximal correspond à l'avoir de vieillesse actuelle. Les assurés âgés de plus de 50 ans peuvent mettre en gage au maximum l'avoir auquel ils avaient droit à l'âge de 50 ans ou la moitié de l'avoir auquel ils ont droit au moment du versement (s'il est supérieur).
- La mise en gage peut avoir lieu au plus tard 3 ans avant le départ à la retraite.
- La mise en gage n'est valable qu'avec l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré. La signature doit faire l'objet d'une légalisation officielle.

3. Informations relatives à la mise en gage

Totalité de l'avoir de vieillesse	ou	Montant en CHF (au moins CHF 20 000)
-----------------------------------	----	---

Type de bien immobilier	Maison individuelle	Propriété par étages
Régime de propriété	Propriété individuelle	Copropriété.....% Propriété commune entre conjoints/partenaires enregistrés

Adresse du bien immobilier

Nom

Prénom

N° d'AS

4. Attestation et signature(s)

Par ma signature, je confirme que :

- La mise en gage sera utilisée pour un logement acquis pour usage personnel et que la présente demande a été remplie de manière véridique.
- Le logement acquis pour usage personnel est mon domicile principal.
- Mes prestations de prévoyance n'ont pas déjà été mises en gage.
- Je verserai au préalable les frais de CHF 200.00.
 - Nous vous facturerons les frais de CHF 200.00 après réception et examen de la demande de versement anticipé (EPL).

Pour les personnes **mariées ou vivant en partenariat enregistré**, une signature légalisée ou authentifiée par un notaire de la conjointe/du conjoint ou du/de la partenaire enregistré/e ainsi qu'un livre de famille sont nécessaires.

Pour les **personnes non mariées**, nous avons besoin d'un certificat individuel d'état civil actuel.

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Lieu et date

Signature légalisée ou authentifiée par un notaire de la conjointe/du conjoint ou du/de la partenaire enregistré/e*

* L'authentification par le notaire ou la légalisation de la signature doit être effectuée dans le présent formulaire et ne doit pas dater de plus de 3 mois.

5. Documents requis

Les documents **ne doivent pas dater de plus de 3 mois**.

- Avis de mise en gage de la banque
- Contrat de mise en gage actuel
- Attestation de domicile actuelle (ne datant pas de plus de 30 jours)
- Extrait actuel du registre foncier avec indication du régime de propriété
- Si vous êtes marié/e ou lié/e par un partenariat enregistré : certificat de famille
- Si vous n'êtes pas marié/e : certificat individuel d'état civil
- Confirmation du virement de CHF 200.00